



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 décembre 1999

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 3 Décembre 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 21 Décembre 1999

**Projet de réalisation d'une piste à usage sportif polyvalent au Stade
Espinassou - Demande de subvention**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Alain BAUDIN donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Hervé LAMPIN, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 1999

DELIBERATION D99657

Sports-Jeunesse

**Projet de réalisation d'une piste à usage sportif polyvalent au
Stade Espinassou - Demande de subvention**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Le Stade Municipal ESPINASSOU dispose depuis plusieurs années d'une piste d'une superficie de 3.500 m². Cette piste est très utilisée par les scolaires, les clubs sportifs et par les amateurs de jogging (elle est sur tracé du "parcours du coeur"). A ce jour l'état de cet équipement en cendrée est difficilement praticable de part sa vétusté et ayant été partiellement endommagé suite aux récents travaux de réfection des vestiaires.

Or cet équipement répond comme sus indiqué à un usage sportif très polyvalent.

En outre, plusieurs demandes d'utilisation se sont exprimées. C'est le cas du Roller-Club Niortais, dont la section course obtient des résultats intéressants et à fortiori prometteurs pour les Championnats de France 2000, pourrait s'entraîner sur la piste du Stade Municipal ESPINASSOU si elle était refaite.

De plus, elle pourrait également satisfaire l'entraînement du Bicross-Club Niortais.

Le Collège Pierre et Marie Curie, utilisateur des infrastructures sportives avoisinantes, pourrait lui aussi utiliser cet équipement et avoir ainsi un outil intéressant en terme pédagogique pour la pratique de l'athlétisme scolaire.

Au vu des demandes, une étude de coût et de faisabilité a été réalisée pour son réaménagement.

Aussi, la Ville de NIORT, dans un souci constant d'amélioration de ses installations, de partenariat avec les associations sportives Niortaises, et d'encouragement face à leur dynamisme, envisage donc la réalisation de cette structure pour un coût estimé à 780.000 F.

De plus, ce projet pourrait être inscrit dans le cadre du Contrat Temps Libre puisque s'agissant d'un équipement nouveau à destination d'activités nouvelles. Ainsi, l'amortissement de cet équipement pourrait être pris en compte, et on peut donc estimer la prise en charge financière pour la durée du Contrat Temps Libre (3 ans), à 3 fois 78.000 F, soit 234.000 F.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- solliciter auprès du Conseil Général des Deux-Sèvres une subvention au taux le plus élevé possible ;
- intégrer le projet dans le Contrat Temps Libre ;
- considérer que le projet ne pourra être engagé qu'à partir d'un accord ferme du Conseil Général des Deux-Sèvres.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Alain BAUDIN

[Ordre du jour](#)